



Commune
d'ALSTING

Place de la Mairie - 57515 ALSTING
☎ 03 87 99 15 20
☎ 03 87 99 21 85
✉ contact@alsting.fr

ARRETE MUNICIPAL

n°05/2024

portant réglementation de la circulation routière
Le Maire de la commune d'ALSTING

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;
VU le Code de la Route et notamment ses articles R 44 et R 225;
VU l'instruction interministérielle du 7 juin 1977 sur la signalisation routière;
VU le Code des Communes et notamment ses articles L 131-2 à L 131-3 et R 131-1 à R 131-3;

ARRETE :

Article 1^{er} - En raison de travaux de branchement gaz avec traversée de chaussée, prévus à partir du lundi 15 avril prochain pour une durée de 15 jours, au 13 rue de l'Eglise, et afin d'assurer la sécurité des usagers ainsi que celle du personnel de la société LORELEC, de Morsbach, chargée d'effectuer les travaux, la circulation sera réglée comme suit :

Article 2 - Pour l'exécution des travaux susvisés, la circulation, entre les immeubles n°16 et n°28 rue de l'Eglise, se fera alternativement par demi-largeur de chaussée, soit au moyen de feux tricolores, soit de manière manuelle, pour la durée des travaux du lundi 15 au vendredi 26 avril 2024 inclus. Le stationnement sera interdit au droit des travaux.

Article 3 - Cette réglementation sera matérialisée par un panneau de signalisation réglementaire.

Article 4 - Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- M. le Sous-Préfet de Forbach
- La Brigade de Gendarmerie de Behren-lès-Forbach

Alsting, le 25 mars 2024

Le Maire, HEHN Jean-Claude